



№ de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **mardi, 2 avril 2013, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Roger-Claude Bernier, Marilyn Matheson, Florence Fréchette, Linda Harper McMahon et Martin Jones, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le directeur général, monsieur Yvan Fortin, et son adjointe, Mme Karen Blouin sont présents.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 32.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Florence Fréchette,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2013.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 2 avril 2013
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2013
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics et Environnement
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
 - 7.6 Golf
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Entente d'aide mutuelle Scotstown/Bury
 - 8.3 Mandat pour cinq ans à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
 - 8.4 Appui pour la formation d'une coalition-barrages
 - 8.5 Démission de l'inspecteur en bâtiment et aux services techniques
 - 8.6 Engagement d'un inspecteur

2013-04-038



No de résolution
ou annotation

- 8.7 Lettre d'entente poste d'inspecteur
 - 8.8 Appui à la mise en place du Fonds d'investissement des Équipements Récréatifs de l'Estrie (FIÈRE)
 - 8.9 Attribution du contrat pour la construction de jeux d'eau
 - 8.10 Voiturettes de golf
 - 8.11 Don aux Étincelles du Bonheur
 - 8.12 Adhésion à la Chambre de commerce du Haut-St-François
 - 8.13 Renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2013-2014
 - 8.14 Développement énergétique, un enjeu d'occupation dynamique du territoire
 - 8.15 Signature d'entente avec le Bistro du Golf, les saisons d'été 2013 et 2014
9. Législation
Sans objet
 10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
 11. Varia et affaires nouvelles
 12. Information des membres du Conseil
 13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 6 mai 2013, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2013, tel que déposé.

ADOPTÉ

4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)

Quelques contribuables de l'assistance ont posés leurs questions.

5. Dépôt de la correspondance du mois

Le directeur général fait un rappel de certains sujets d'intérêt relativement à la correspondance déposé en comité plénier du Conseil.

6. Rapport des activités du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique

2013-04-039



No de résolution
ou annotation

- 7.3 Travaux publics et Environnement
- 7.4 Urbanisme et développement
- 7.5 Loisirs, sport et culture
- 7.6 Golf

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

2013-04-040

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **50 062,90 \$**

QUE le rapport soit classé sous le numéro 03-2013 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

8.2 Entente d'aide mutuelle Scotstown/Bury

2013-04-041

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les mesures d'urgences avec la Ville de Scotstown selon les ententes salariales respectives de chaque municipalité.

ADOPTÉ

8.3 Mandat pour cinq ans à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium)

2013-04-042

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette,

ET RÉSOLU que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9% pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5% pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

8.4 Appui pour la formation d'une coalition-barrages

CONSIDÉRANT QUE la situation vécue par plusieurs municipalités, dont la municipalité de Dixville, qui se retrouvent dans l'obligation de démanteler ou de remettre en état des barrages désuets situés sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont généralement incapables d'assumer les coûts financiers que représentent ces travaux;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,
APPUYÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,

ET RÉSOLU d'appuyer la municipalité de Dixville dans sa demande visant à ce que le gouvernement du Québec modifie sa Loi sur la sécurité des barrages et son règlement d'application de manière à alléger la responsabilité des municipalités en lien avec les ouvrages désuets, non dédiés à la production d'électricité, nécessitant un démantèlement ou encore une remise en état.

ADOPTÉ

8.5 Démission de l'inspecteur en bâtiment et aux services techniques

2013-04-044

ATTENDU QUE la dernière journée de travail de monsieur Sultana, comme employé de la Municipalité de Bury, soit le 22 mars 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'accepter la démission de Monsieur Justin Sultana à titre d'inspecteur en bâtiment et aux services techniques.

ADOPTÉ

8.6 Engagement d'un inspecteur

2 3-04-045

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,

ET RÉSOLU de retenir les services professionnels de Marc Turcotte pour une période de 3 mois afin d'agir pour une durée intérimaire, 25 mars au 20 juin 2013, à titre d'inspecteur en bâtiment et aux services techniques et d'autoriser le directeur général à remettre une lettre de confirmation d'embauche à Monsieur Turcotte.

ADOPTÉ

8.7 Lettre d'entente poste d'inspecteur

2013-04-046

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général à signer une lettre d'entente avec les travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Bury – CSN (Unité générale) ayant pour but de procéder à l'embauche sur une base temporaire, soit jusqu'au 14 juin, d'un professionnel en urbanisme.

ADOPTÉ

8.8 Appui à la mise en place du Fonds d'investissement des Équipements Récréatifs de l'Estrie (FIÈRE)

2013-04-047

CONSIDÉRANT que l'accessibilité à des équipements récréatifs sécuritaires et de qualité est un déterminant essentiel à une meilleure qualité de vie des communautés rurales et que le parc municipal est



No de résolution
ou annotation

souvent le seul lieu public permettant au citoyen une pratique d'activités de proximité;

CONSIDÉRANT que le parc immobilier récréatif du milieu rural nécessite des interventions majeures pour contrer son caractère usé et désuet et pour qu'il réponde mieux aux nouveaux besoins afin d'assurer la sécurité et la qualité de la pratique par les citoyens;

CONSIDÉRANT que la mise à niveau des équipements récréatifs municipaux des communautés rurales de l'Estrie nécessite des investissements estimés actuellement à plus de 8 millions;

CONSIDÉRANT que les municipalités rurales ont une capacité financière restreinte pour assumer seules les investissements requis et qu'elles ont besoin de ressources financières pour soutenir leurs initiatives dans la rénovation et la mise aux normes de leurs installations et pour répondre aux nouveaux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT les difficultés d'accessibilité des municipalités rurales au programme québécois, le « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » dédié à la restauration et au développement des infrastructures récréatives et sportives et au déséquilibre marquant de l'investissement gouvernemental accordé au milieu rural. (Du 18 millions investis en Estrie; seulement 8 % de ce montant a été dédié à des projets issus des communautés de moins de 2 000 personnes qui représentent pourtant 77 % des municipalités de la région. Seulement 11 % de cette même enveloppe ont été injectés dans des communautés estriennes de moins de 5 000 personnes - statistiques septembre 2011);

CONSIDÉRANT que le « Conseil Sport Loisir de l'Estrie » a procédé au cours de la dernière année à la présentation de diagnostics pour chacun des parcs municipaux de l'Estrie auprès des gestionnaires municipaux afin d'effectuer certaines recommandations pour les rendre plus attrayants, plus accessibles et plus sécuritaires et est disposé à accompagner les municipalités pour les aider à faire les modifications optimales dans leurs parcs;

CONSIDÉRANT que le « Conseil Sport Loisir de l'Estrie » propose d'assumer le leadership d'une campagne de mobilisation visant à créer un fonds destiné aux municipalités rurales de l'Estrie permettant la mise à niveau et la bonification de leurs infrastructures récréatives;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,

ET RÉSOLU unanimement que la municipalité :

1. Manifeste sa volonté d'agir dans l'amélioration de ses installations récréatives pour les rendre plus attrayantes, plus accessibles et plus sécuritaires dans la mesure où des ressources financières sont disponibles pour l'accompagner dans ce chantier ;
2. Appuie le projet de la mise en place d'un *Fonds régional d'investissement des équipements récréatifs* (FIÈRE) dédié aux communautés rurales, collectif financier à créer faisant appel à la participation de divers partenaires (instances gouvernementales provinciales et régionales, milieu des affaires, etc.);
3. Demande au gouvernement québécois qu'une part significative du « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » soit allouée à la région afin qu'elle puisse la gérer et



No de résolution
ou annotation

l'investir de manière efficace et cohérente, selon ses propres besoins et au diapason des priorités locales et régionales;

4. Transmette une copie de cette résolution à la MRC et au Conseil Sport Loisir de l'Estrie avec l'autorisation de l'utiliser pour fins de représentations et de sensibilisation des différentes instances provinciales et régionales.

ADOPTÉ

8.9 Attribution du contrat pour la construction de jeux d'eau

2013-04-048

ATTENDU QUE le Pacte rural et l'Association Athlétique de Bury ont confirmé leur participation financière au projet de jeu d'eau (résolution no. 2013-02-013) pour la somme de 99 711,87 \$ plus 6 178 \$ financée par la municipalité sous forme de matériaux et main d'œuvre pour un projet total de 105 889,87 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions sur invitation auprès de 5 entrepreneurs pour la construction de jeux d'eau (soumission no. 2013-03-28);

ATTENDU QUE trois soumissions ont été déposées par :

Réalisation Dynamique	72 721,00 \$
Construction Ghyslain Lavallée	78 797,00 \$
Groupe Mécano	100 937,90 \$

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,
APPUYÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,

ET RÉSOLU D'accepter la plus basse soumission conforme reçu de Réalisation Dynamique inc. au montant de 72 721 \$, taxes en sus.

D'autoriser le directeur général à signer le bon de commande et conjointement avec le maire à signer les ententes avec les partenaires pour la réalisation du projet.

ADOPTÉ

8.10 Voitures de golf

2013-04-049

ATTENDU QUE la municipalité désire doter le golf de voitures afin de répondre à la demande de la clientèle et membres du club;

ATTENDU QUE ce projet s'autofinancera par des revenus de location et augmenterait les revenus du golf;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix de vente soit payable par versements périodiques;

ATTENDU QUE la municipalité a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous, tous ses droits dans le contrat de vente;

ATTENDU QUE la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la municipalité contre le vendeur et/ou le fabricant du ou des biens vendus;

PAR CONSÉQUENT,



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,

ET RÉSOLU que la municipalité achète de l'entreprise Les Équipements Pierre Champigny par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, le ou les biens suivants : 4 voiturettes de golf Club Car 2009 "The Precedent" électriques au prix de 14 946,75 \$ incluant les taxes, une somme de 650 \$ étant payable comptant;

QUE le prix de vente ou le solde de celui-ci si une partie du prix est payée comptant (ci-après appelés «le solde du pris de vente», porte intérêt à taux fixe : au taux annuel de 4.22% l'an et pour toute la durée de l'amortissement;

QUE le solde du prix de vente et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de 60 mois;

QUE la municipalité accepte la cession du contrat de vente en faveur de Caisse Desjardins des Hauts-Boisés, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur et/ou le fabricant du ou des biens achetés et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs au(x) bien(s) qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du ou des biens;

QUE le directeur général, Yvan Fortin, soit autorisé à signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE la location soit fixée à 15 \$ pour un 9 trou et 25 \$ pour un 18 trou.

ADOPTÉ

8.11 Don aux Étincelles du Bonheur

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,

Et RÉSOLU Que la Municipalité de Bury autorise le versement d'une contribution financière de 50 \$ aux Étincelles du Bonheur.

ADOPTÉ

8.12 Adhésion à la Chambre de commerce du Haut-St-François

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,

ET RÉSOLU Que la Municipalité de Bury adhère à la Chambre de commerce du Haut-St-François et autorise un montant annuel de 105 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

8.13 Renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2013-2014

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Florence Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

2013-04-050

2013-04-051

2013-04-052



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'une somme de 100 \$ pour l'adhésion au Conseil sport loisirs de l'Estrie pour l'année 2013-2014.

ADOPTÉ

8.14 Développement énergétique, un enjeu d'occupation dynamique du territoire

2-04-053

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a ouvert une opportunité pour permettre l'émergence d'une filière d'énergie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un groupe de travail appuyait les communautés rurales dans la recherche de voies de développement en énergie verte;

CONSIDÉRANT QUE la filière d'énergie renouvelable constitue une opportunité importante de développement et de prise en main de l'avenir des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les projets communautaires en énergie constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique et produisent une énergie verte qui respecte les principes du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité des régions et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

CONSIDÉRANT QUE la revitalisation des secteurs ruraux en phase de dévitalisation et l'occupation dynamique du territoire ne peuvent être assurées que par le maintien des communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE ces projets contribuent à la diversification de l'utilisation des ressources naturelles et contribuent à la revitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la filière de la petite hydraulique est particulièrement prometteuse, car elle offre la possibilité aux communautés de prendre en charge leur développement en misant sur une ressource propre et renouvelable présente sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la ministre québécoise des Ressources naturelles, M^{me} Martine Ouellet, a mis fin abruptement au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et a annulé six projets;

CONSIDÉRANT QUE cette décision porte un dur coup aux régions et aux communautés qui ont répondu aux appels d'offres d'Hydro-Québec et à une stratégie gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du programme de petites centrales hydroélectriques détruit les efforts de développement endogènes des communautés locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE cette filière énergétique est une source de production d'énergie renouvelable avantageuse pour Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec porte un dur coup à la relation de confiance qu'il doit entretenir avec le milieu municipal à qui on a confié la responsabilité du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est en déficit énergétique, mais en surplus d'électricité et qu'il a une occasion inespérée de réduire sa dépendance au pétrole;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière éolienne a permis l'émergence d'une industrie structurante pour le Québec et principalement pour la Gaspésie;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement de Québec doit maintenir ses efforts pour synchroniser le développement de projets éoliens avec la capacité manufacturière afin d'éviter de se retrouver avec des arrêts de production dans les différentes usines du Québec;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette,

ET RÉSOLU DE demander au gouvernement du Québec :

- de reconsidérer sa décision afin de permettre aux six projets en cours de poursuivre leur cheminement,
- de lancer très rapidement un appel d'offres des 700 MW d'énergie éolienne qui favorisera le développement de projets communautaires,
- de déposer la Stratégie énergétique afin de discuter de l'avenir de l'ensemble des filières énergétiques;

D'ACHEMINER cette résolution à M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, à M^{me} Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M^{me} Pauline Marois, première ministre du Québec, à M. Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, Parti libéral du Québec, à M. François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition avenir Québec et à M^{me} Françoise David, présidente et porte-parole de Québec Solidaire.

ADOPTÉ

8.15 Signature d'entente avec le Bistro du Golf, saison d'été 2013

ATTENDU QUE l'entente du club de golf Pen-Y-Bryn de Bury avec la société Bistro du Golf dont les associées sont Jody Davis et Julie Gervais;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler cette entente pour la période du 1^e mai au 31 octobre pour les années 2013 et 2014;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,
APPUYÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Bury, une entente contractuelle avec Mme Jody Davis et Mme Julie Gervais pour le Bistro du Golf.

ADOPTÉ

9. Législation Sans objet

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Quelques questions et commentaires concernant les items à l'ordre du jour ont été soulevés par l'assistance.

11. Varia et affaires nouvelles Sans objet

12. Information des membres du Conseil

13. Levée de l'assemblée

2013-04-054



No de résolution
ou annotation

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 50.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra mardi, le 6 mai 2013, à 19 h 30, au Centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main.

Certificat de crédits suffisants:

Je, soussigné, Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes: 2013-04-040, 2013-04-042, 2013-04-045, 2013-04-048, 2013-04-049, 2013-04-050, 2013-04-051, 2013-04-052.

Signé ce 3 avril 2013,

Yvan Fortin, Directeur général et secrétaire-trésorier

Walter Dougherty, Maire

